

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Steve Bélisle

<https://www.cadre21.org/membres/8bde12ad946866856a32fea9>

Date d'obtention : 2023-09-19 14:48:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Que la première étape demeure toujours = déclencher le protocole Sexto.

Et que c'est à partir de cela que l'on peut savoir comment intervenir pour la suite.

Si c'est une acte impulsif = entamé la suite du protocole, i.e. confisquer l'appareil et référer aux policiers.

Si c'est un acte intentionnel, malveillant = entamé la suite du protocole, i.e. confisquer l'appareil et référer aux policiers.

Cette outils, nous permet, en tant qu'intervenant scolaire, de baliser nos interventions. Et surtout de permettre au service de police d'être efficace.

Chose importante = ne jamais consulter les images.

Faire un suivi de conscientisation auprès des élèves impliqués et également auprès des parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que, même si c'est malveillant, qu'il faut poursuivre le protocole.

Référer les journalistes aux responsables en communication de mon employeur.

S'assurer que tous les témoins aient remplis le formulaire.

Que si cela n'implique pas l'école, comme par exemple du cas avec le père de Nicolas, qu'il faut référer ces gens au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève désire partager les images avec nous. Que nous devons systématiquement refuser tout en procédant en suivant bien le protocole.